



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°16 publié le 02/12/2025

Réunion du lundi 1^{er} décembre 2025

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

COURRIERS REÇUS

Perreux : nous avons bien enregistré votre demande de report du match PERREUX – ST NIZIER SOUS CHARLIEU. Votre terrain étant frappé par un arrêté municipal, vous avez sollicité le club adverse pour inverser la rencontre. Votre demande n'a pu être acceptée car le terrain de St Nizier sous Charlieu était occupé et celui de Pouilly sous Charlieu était impraticable.

Loire Sornin : nous avons bien reçu votre mail concernant le résultat de la rencontre +40, Loire Sornin – Roannais Foot 42.

Val d'Aix : nous avons pris compte de votre demande de reporter la rencontre contre les ARCT. Après accord des ARCT, cette rencontre sera reprogrammée à une date ultérieure.

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'inversion des rencontres ou de l'annulation du match, suite à un arrêté municipal, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

REPORT DES MATCHS « CRITERIUM »

LA JOURNEE 7 (annulée les 21 et 22 novembre) EST REPROGRAMMEE au 16 ou 17 JANVIER 2026.

Le match n°54621878 du 10/10/25, **ST ANDRE D'APCHON – VILLEREST**, se jouera le **samedi 20 décembre, à 14h30**.

Le match n°54566356 du 14/11/25, **ST DENIS DE CABANNE – PARIGNY ST CYR 5**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 21h**.

Le match n°54623825 du 12/12/25, **ST JEAN LA BUSSIÈRE – PERREUX**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 20h30**.

Le match n°54622298 du 10/10/25, **ST NIZIER SOUS CHARLIEU – COURS**, se jouera le **vendredi 6 février 2026, à 21h**.

Le match n°54566328 du 20/09/25, **ROANNE ARCT – COMMELLE VERNAY**, se jouera le **samedi 7 février 2026, à 14h30**.

Le match n°54622822 du 28/11/25, **PERREUX – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 3 avril à 20h30**

AVIS AUX CLUBS

Rappel :

Si pour des raisons météorologiques (ou autres), votre terrain est impraticable, la rencontre est automatiquement inversée.

Article 2.4.4 Terrains impraticables (RS du championnat « Critérium »)

Lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêté municipal, tous les clubs et toutes les équipes ont l'obligation d'inverser les rencontres, même lors des matchs retour.

- Les rencontres programmées le samedi après-midi se joueront à **14h30**. Ce changement d'horaire concerne les équipes **d'Avenir Côte 6, de Roanne ARCT et de St André d'Apchon**.

TIRAGE AU SORT DES COUPES

COUPE DE L'AMITIE

- Vendredi 5 décembre, à 20h30

BUSSIÈRES – MABLY

VAL D'AIX – AVENIR COTE 5

-Vendredi 5 décembre, à 21h

RHINS TRAMBOUZE – ST DENIS DE CABANNE
ROANNAIS FOOT 42 – ST ANDRE D'APCHON
FC. ROANNE – PARIGNY ST CYR 5
ESSOR – COURS
LE COTEAU – ROANNE ARCT
BRIENNON – ST NIZIER SOUS CHARLIEU

COUPE DALFORT

- Vendredi 5 décembre, à 20h30

SUD FOOT 71 – NORD ROANNAIS
ST SYMPHORIEN DE LAY – GOAL FOOT
FILERIN – VILLEREST
PARIGNY ST CYR 6 - CREMEAUX

- Vendredi 5 décembre, à 20h45

OLYMPIQUE EST ROANNAIS – ROANNE PORTUGAIS

-Vendredi 5 décembre, à 21h

COMMELLE VERNAY – PERREUX

-Samedi 6 décembre, à 14h30

AVENIR COTE 6 – VILLERS

Exempt : STE FOY ST SULPICE

FOOT LOISIR + 40 ANS A 7

Nous rappelons que les joueurs participant à la compétition « Foot Loisir +40 ans à 7 » doivent impérativement disposer d'une licence "Foot Loisir".

Des contrôles seront systématiquement opérés sur les feuilles de match.

RAPPEL

Il serait souhaitable que les clubs qui reçoivent, prennent contact avec le club adverse pour définir la date et le lieu de la rencontre.